

Lundi 26 avril 2010

Temps forts du 12/04/2010 au 23/04/2010 No. 76

[15 avril](#)

Le Greffier John Hocking s'adresse à ses homologues lors d'une rencontre à Ottawa

Au cours d'une rencontre réunissant des Greffiers des Cours d'appels, régionales et internationales, John Hocking a délivré un discours sur " l'Aide juridictionnelle et l'Assistance à la Défense au TPIY ". Le Greffier a fait valoir que le système d'aide juridictionnelle mis en place par le TPIY est l'une de ses plus grandes réussites.

La rencontre, accueillie par la Cour Suprême du Canada, a attiré des Greffiers venant du monde entier ainsi que d'autres participants qui ont échangé leurs expériences sur les défis institutionnels et opérationnels qu'ils rencontrent, tels par exemple la sécurité des infrastructures et des documents, les services de traduction et d'interprétation, et les programmes de protection des témoins et victimes.

Le texte intégral de l'allocation du Greffier peut être obtenu sur demande.

[16 avril](#)

Rasim Delić retrouvé mort à son domicile

Le 21 avril, la Défense de Rasim Delić a informé le Tribunal du décès de Rasim Delić retrouvé sans vie à son domicile de Sarajevo le 16 avril. La Défense a aussi suggéré à la Chambre d'appel que la procédure d'appel devrait se poursuivre et a informé la Chambre que la famille du Général Delić demande que la procédure d'appel soit menée à son terme avec le prononcé de l'arrêt.

Le 15 septembre 2008, Rasim Delić, ancien chef d'état-major de l'Armée de la République de Bosnie-Herzégovine (ABiH), avait été reconnu coupable, à une majorité des voix, par la Chambre de première instance de n'avoir ni empêché ni puni les traitements cruels infligés par le Détachement Moudjahidine (EMD) faisant partie du 3^{ème} corps de l'ABiH. Cependant, la Chambre de première instance avait unanimement acquitté Delić de trois autres chefs de meurtres et de traitements cruels commis par des membres de l'EMD, en juin 1993 dans les villages de Maline et Bikoši de la municipalité de Travnik, et en septembre 1995 dans le village de Kesten et dans le camp de Kamenica. Delić a été condamné à trois années d'emprisonnement. Les deux parties ont fait appel du jugement. L'audience d'appel s'est tenue le 19 janvier de cette année.

[16 avril](#)

Arrêt annoncé dans l'affaire Boškoski et Tarčulovski

La Chambre d'appel (composée des Juges Patrick Robinson, Président, Mehmet Güney, Andrésia Vaz, Liu Daqun et Theodor Meron) rendra son arrêt le 19 mai à 9h30.

Jugé le 10 juillet 2008 par une Chambre de première instance, Johan Tarčulovski a été condamné à 12 années d'emprisonnement pour des crimes commis à l'encontre d'Albanais de souche dans le village de Ljuboten, près de Skopje, le 12 août 2001. La Chambre de première instance l'a déclaré coupable d'avoir ordonné, planifié et incité à commettre les crimes perpétrés dans Ljuboten. Ljube Boškoski, ancien Ministre de l'Intérieur de l'ex-République yougoslave de Macédoine, a quant à lui été acquitté, la Chambre constatant qu' "il n'a pas été établi que Ljube Boškoski n'avait pas pris les mesures nécessaires et raisonnables pour punir des membres de la police".

L'Accusation a fait appel de l'acquittement de Ljube Boškoski le 6 août 2008 et la Défense de Johan Tarčulovski a également fait appel le 8 août. L'audience d'appel s'est tenue le 29 octobre 2009.

[19 et 22 avril](#)

Comparution initiale de Vojislav Šešelj à son deuxième procès pour outrage reportée au 29 avril

La comparution initiale de Vojislav Šešelj pour son deuxième procès pour outrage au Tribunal, prévue initialement le 19 avril, a été reportée suite aux perturbations dans l'espace aérien européen, causées par l'éruption d'un volcan en Islande.

Le 22 avril, la Chambre de première instance II a émis une ordonnance fixant au 29 avril la comparution initiale qui aura lieu à 14h30.

Le 4 février, Vojislav Šešelj a été accusé d'outrage "pour avoir divulgué des informations pouvant permettre d'identifier (...) onze témoins protégés, en violation des ordonnances d'une des Chambres." Vojislav Šešelj a déjà été reconnu coupable d'outrage au Tribunal. Le 24 juillet 2009, il a été condamné à 15 mois d'emprisonnement pour avoir divulgué les noms et d'autres détails personnels de

20 avril

Audience prévue sur la demande en révision de Veselin Šljivančanin

Une audience se tiendra le 3 juin prochain concernant la demande en révision, par Veselin Šljivančanin, de l'arrêt de la Chambre d'appel rendu à son encontre.

Dans sa requête, la Défense fait valoir qu'un témoin peut être produit, dont la déposition apportera «un fait nouveau» infirmant la condamnation de Veselin Šljivančanin. La Chambre d'appel, le Juge Pocar étant dissident, a constaté que dans ce contexte exceptionnel il est dans l'intérêt de la justice d'examiner les aspects légaux et probatoires des affirmations de la Défense de Veselin Šljivančanin au cours d'une audience. C'est la première fois qu'une audience publique sera consacrée à une demande en révision. Jusqu'ici, les onze demandes déposées par des personnes reconnues coupables ou par l'Accusation (une affaire) ont été refusées.

Ancien officier supérieur de l'Armée populaire yougoslave (JNA) accusé de crimes commis à l'Hôpital de Vukovar, Veselin Šljivančanin a, le 27 septembre 2007, été reconnu coupable de crimes de guerre et condamné à 5 ans. Le 5 mai 2009, la Chambre d'appel a confirmé sa condamnation pour avoir aidé et encouragé les tortures, a infirmé l'acquittement pour avoir aidé et encouragé le meurtre de prisonniers de guerre après la chute de la ville de Vukovar et a revu sa peine, la portant à 17 années d'emprisonnement.

22 avril

Gotovina et consort: la phase de la présentation des moyens à charge rouverte

Lors d'une audience dans l'Affaire Gotovina et consorts, le juge Orić a annoncé que la Chambre avait fait droit, le 21 avril, à une requête de l'Accusation en vue de présenter de nouveaux éléments à charge. La décision, pour l'instant confidentielle, sera rendue publique en temps opportun.

Le procès de Ante Gotovina, Ivan Čermak et Mladen Markač a commencé le 11 mars 2008. L'Accusation a achevé la présentation de ses moyens le 5 mars 2009. La phase de la présentation des moyens à décharge s'est ouverte le 28 mai 2009 et s'est achevée avec l'audition du dernier témoin de la Défense le 19 janvier 2010.

CALENDRIER DES AUDIENCES 26 AVRIL- 07 MAI

LUNDI 26 AVRIL

Salle d'audience I

09:00 – 13:45, **Karadžić**, Procès

14:15 – 19:00, **Stanišić & Župljanin**, Procès

Salle d'audience II

14:15 – 19:00, **Djordjević**, Procès

Salle d'audience III

09:00 – 13:45, **Tolimir**, Procès

MARDI 27 AVRIL

Salle d'audience I

09:00 – 13:45, **Karadžić**, Procès

14:15 – 19:00, **Stanišić & Župljanin**, Procès

Salle d'audience II

14:15 – 19:00, **Djordjević**, Procès

Salle d'audience III

09:00 – 13:45, **Tolimir**, Procès

MERCREDI 28 AVRIL

Salle d'audience I

09:00 – 13:45, **Karadžić**, Procès

14:15 – 19:00, **Djordjević**, Procès

Salle d'audience II

14:15 – 19:00, **Stanišić & Simatović**, Procès

Salle d'audience III

09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, Procès

JEUDI 29 AVRIL

Salle d'audience I

09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, Procès

14:30 – 19:00, **Šešelj**, Comparution Initiale

Salle d'audience II

14:15 – 19:00, **Stanišić & Simatović**, Procès

Salle d'audience III

09:00 – 13:45, **Djordjević**, Procès

VENDREDI 30 AVRIL

Jour férié de l'ONU : Fête de la Reine des Pays-Bas.

LUNDI 3 MAI

Salle d'audience I

09:00 – 13:45, **Perišić**, Procès

14:15 – 19:00, **Stanišić & Župljanin**, Procès

Salle d'audience II

09:00 – 13:45, **Djordjević**, Procès

Salle d'audience III 14:15 – 19:00, **Stanišić & Simatović**, Procès
14:15 – 19:00, **Tolimir**, Procès

MARDI 4 MAI

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Perišić**, Procès
14:15 – 19:00, **Stanišić & Župljanin**, Procès
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Djordević**, Procès
14:15 – 19:00, **Stanišić & Simatović**, Procès
Salle d'audience III 14:15 – 19:00, **Tolimir**, Procès

MERCREDI 5 MAI

Salle d'audience I 14:15 – 19:00, **Karadžić**, Procès
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Djordević**, Procès
14:15 – 19:00, **Perišić**, Procès
Salle d'audience III 14:15 – 19:00, **Stanišić & Župljanin**, Procès

JEUDI 6 MAI

Salle d'audience I 14:15 – 19:00, **Karadžić**, Procès
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Djordević**, Procès
14:15 – 19:00, **Perišić**, Procès
Salle d'audience III 14:15 – 19:00, **Stanišić & Župljanin**, Procès

VENDREDI 7 MAI

Salle d'audience I 14:15 – 19:00, **Karadžić**, Procès
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Djordević**, Procès
14:15 – 19:00, **Perišić**, Procès
Salle d'audience III 14:15 – 19:00, **Stanišić & Župljanin**, Procès

Le calendrier des audiences est provisoire et vous êtes invités à consulter les changements de dernière minute sur le site Internet du Tribunal.

Les audiences publiques du Tribunal sont également retransmises sur le site Internet du Tribunal

LE TPIY A CLOS LES PROCÉDURES CONCERNANT 121 ACCUSÉS – SUR 161

Depuis la tenue de sa toute première audience, le 8 novembre 1994 (dessaisissement dans l'affaire Tadić), le Tribunal a mis en accusation un total de 161 personnes, et a clos les procédures concernant 121 d'entre elles : 11 ont été acquittées, 61 condamnées (trois sont en attente de transfert pour purger leur peine, 26 sont en cours d'exécution de peine, 30 ont purgé leur peine, deux condamnés sont décédés en cours d'exécution de peine), et 13 ont vu leur affaire renvoyée devant une cour de l'ex-Yougoslavie ; par ailleurs, 36 affaires ont été proclamées terminées à la suite soit du retrait de l'acte d'accusation soit du décès de l'accusé (avant ou après le transfert au Tribunal).

Les procédures en cours concernent 40 accusés : treize sont en appel et 25 sont en procès ; par ailleurs, deux accusés sont toujours en fuite.

De plus, 31 autres individus ont été jugés ou sont en cours de jugement pour outrage à la Cour.

Le TPIY en bref est une publication du Greffe, préparée et publiée par la Section LPTV. Greffier : John Hocking. Chef LPTV : Christian Chartier

Questions et commentaires :

Christian Chartier, Editeur : +31.70.512.52.40, chartier.icty@un.org

Nick Beston, Editeur Adjoint: +31.70.512. 89.43, beston@un.org

Emma Coffey, Assistante: +31.70.512.53.99, coffeye@un.org

Nicolas Escot a préparé ce numéro de la lettre d'information du TPIY.

Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie, Churchillplein 1, 2517 JW The Hague, The Netherlands

www.icty.org

Les passages et/ou citations de textes juridiques ne font pas autorité ; seule la version intégrale de l'ordonnance, de la décision, du jugement ou de l'arrêt cité reflète l'opinion de la Chambre de première instance et/ou de la Chambre d'appel.